

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement de grève.

Nom :

Prénom :

Affectation :

à

M. l'Inspecteur d'Académie des Hautes-Pyrénées

Les suppressions massives de postes prévues par la loi de Finances 2010 s'ajoutent à la mise en place de programmes plus lourds, à la réduction du temps d'enseignement, aux propos méprisants concernant les enseignants. Elles sont la marque d'une politique éducative, qui tourne le dos à la nécessaire transformation de l'école pour favoriser la réussite de tous.

Un autre budget est nécessaire, qui permette de faire face à la hausse des effectifs, de maintenir les RASED, de reconnaître le rôle essentiel de l'école maternelle dès la toute petite section, de mettre en oeuvre une prise en charge des élèves handicapés digne de ce nom, de reconnaître la profession enseignante et de mettre en place une formation initiale et continue de qualité.

Avec les organisations syndicales, je demande respect et dignité pour l'école publique !

La loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale - le droit de faire grève - reconnu dans notre Constitution à tous les salariés pour la défense des intérêts professionnels et collectifs. Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose « à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer ».

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du mardi 23 mars 2010.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre « est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil » (article L133-5).

à

le

Signature